

---

## ◀ CAPA DES CERTIFIÉ-E-S DU 19 JUIN 2018 – ACCES A LA HORS CLASSE ▶

---

### **DÉCLARATION LIMINAIRE DE SUD ÉDUCATION 59/62**

Mesdames, Messieurs,  
membres de cette Commission administrative  
paritaire académique,

Cette CAPA concerne le passage à la  
Hors-Classe de nos collègues. On ne peut  
cependant la détacher de son contexte.

Les contestations des politiques  
néolibérales et d'austérité sont nombreuses  
au niveau national. Ainsi par exemple, le  
secteur de l'énergie enregistre une  
mobilisation inédite depuis plus de 10 ans. La  
Poste avec des secteurs géographiques en  
pointe en Gironde, Bretagne ou dans les  
Hauts-de-Seine, est également en grève  
depuis des mois. Le silence des grands  
médias sur les mobilisations dans ces  
secteurs est consternant et significatif. Bien  
sûr, nous soutenons ces mobilisations, tout  
comme nous soutenons bien évidemment  
l'ensemble des cheminot-es en luttés depuis  
maintenant trois mois. Les taux de grévistes  
dans le rail restent impressionnants et  
montrent la détermination des personnels à  
faire face aux contre-réformes néfastes que  
tente d'imposer le gouvernement.

Les personnels de l'éducation, même si  
elles et ils ne sont pas encore fortement  
mobilisé-es, ne sont pas épargné-es par cette  
politique libérale : les décisions ministérielles  
se sont enchaînées cette année, toutes dans  
le sens contraire de ce que souhaiterait SUD  
éducation.

On y trouve la logique néo-libérale de  
spécialisation par « pôles d'excellence », qui  
porte atteinte à un service public de qualité  
pour toutes et tous, et qui s'appuie sur un  
renforcement de la hiérarchie à tous les  
niveaux. Un environnement très  
concurrentiel et individualisé se met en place  
pour les élèves comme pour les personnels ;  
il vise selon nous à la soumission par  
l'individualisation, et à un tri social drastique  
– on est loin de l'émancipation.

Cette année, l'éducation est aussi  
concernée par la mise en place du PPCR (plan  
parcours carrière et rémunérations), même  
si ce dernier a été décidé par le  
gouvernement précédent.

Dès le départ, contrairement à d'autres organisations syndicales (CFDT, CFTC, UNSA, FA-FP et FSU), Solidaires (organisation interprofessionnelle de SUD éducation) s'est opposée au PPCR dans la fonction publique, avec la CGT et FO, ce qui représente plus de 50% des personnels...

Dès août 2016, Solidaires au niveau Fonction Publique, en accord avec SUD éducation pour notre ministère, dénonçait dans un communiqué [1] :

- 1- des mesures statutaires régressives notamment en terme d'évaluation et la faiblesse des marges de manœuvres pour améliorer le sort des agent-es,
- 2- les inégalités de traitement entre les catégories avec un accroissement des écarts,
- 3- le manque de garantie sur le financement avec un protocole qui ne commence qu'en 2017 et donc des mesures dépendantes des choix budgétaires d'une future mandature présidentielle.

Cette CAPA dans l'académie de Lille est l'occasion de faire le point de l'application de ce PPRC pour les collègues et force est de constater que notre analyse était la bonne.

- 1- la réévaluation des grilles indiciaires est très largement insuffisante au regard des pertes salariales des agent-es ces 3 dernières décennies et le gel des salaires imposé ces dernières années.

Les procédures d'évaluations renforcent l'arbitraire et le pouvoir de la hiérarchie.

- 2- la mise en place de la « classe exceptionnelle » vient élargir encore l'écart de rémunération entre un-e débutant-e et un-e enseignant-e « méritant-e » en fin de carrière. Pour l'ensemble des enseignant-e-s, l'écart entre l'échelon le plus faible et le plus élevé était de 434 points d'indice l'an dernier, il sera en 2020 de 582. La classe exceptionnelle est réservée à 10 % des enseignant-e-s, 8 % pour celles et ceux qui auront des fonctions ou des missions particulières et 2 % pour les plus « méritant-e-s ». Combien d'années mettra le-a dernier-e classé-e dans le tableau Hors-Classe cette année pour remonter et être enfin en situation d'être promu-e ? Combien d'années d'écart avec celles et ceux promu-e-s directement ?
- 3- Les mesures gouvernementales après les élections de mai 2017 ont annulé les faibles revalorisations avec la hausse significative de la CSG et le gel du point d'indice.

Le plus grave pour SUD éducation est bien évidemment le renforcement de l'arbitraire. Pour l'accès à la Hors-Classe des certifié-e-s-, suite au Groupe de Travail du 23 mai dernier, l'ensemble des organisations syndicales, même celles qui ne se sont pas opposées au PPCR, ont d'ailleurs adressé un courrier à Madame la rectrice de l'académie

pour demander des explications sur les critères qui amènent les services rectoraux à proposer le classement des collègues aujourd'hui au vote. Comment en effet expliquer que, pour des parcours de carrière équivalents et des avis du corps d'inspection et des chef-fes d'établissement identiques, les avis de Madame la rectrice soient clairement différents ? La réponse fournie hier par les services rectoraux ne donne aucun élément tangible ! Le boycott de cette CAPA a d'ailleurs été envisagé mais n'a pas été possible compte-tenu de la position de l'organisation syndicale majoritaire.

Le renforcement de la hiérarchie est également contraire aux revendications de SUD éducation : les remontées des collègues continuent de faire état d'inspections-sanction, très loin du discours de bienveillance prôné dans les instances rectorales. Les différents avis émis par la hiérarchie ne sont pas contestables...

Bien évidemment l'ensemble de ces remarques aurait pu à nouveau être énoncé lors de la CAPA pour l'accès à la classe exceptionnelle, mais SUD éducation n'y sera pas puisqu'aucun-e de ces élu-es n'a été désigné-e « expert-e »... Même la composition des instances devient arbitraire...

**Pour conclure, SUD éducation ne participera pas aux échanges de cette CAPA qui reviendrait à déclasser un ou une collègue pour permettre à un ou une autre de remonter dans le classement d'accès à la Hors-Classe, le contingent attribué par le ministère n'étant que de 502 promotions pour près de 3 000 promouvables.**

**SUD éducation, compte-tenu de l'ensemble des remarques faites dans cette déclaration, quittera la séance après l'ensemble des déclarations.**

**SUD éducation réaffirme que la seule solution est la déconnexion complète entre l'évaluation purement formative et coopérative et l'évolution des carrières et des rémunérations qui doit être la même pour tou-te-s.**

**SUD éducation milite pour une réduction du temps de service des enseignant-e-s devant élèves pour permettre la concertation des équipes et les échanges pédagogiques entre collègues.**

**SUD éducation revendique une nette revalorisation surtout pour les bas salaires.**

[1] : Communiqué Solidaires du 4 août 2016 « Solidaires Fonction Publique ne signera pas le protocole PPCR » : <https://solidaires.org/Fonction-publique-PPCR-Parcours-Professionnel-Carriere-et-Remuneration>